

50ème RALLYE LE TOUQUET - PAS DE CALAIS

12ème Rallye VHC LE TOUQUET - Trophée Mercure

du 19 au 21 mars 2010



Organisé par l'ASA CNF et le Touquet Auto Club



REGLEMENT PARTICULIER

La FFSA a établi un règlement standard applicable dans tous les rallyes Français. Le présent règlement particulier complète le règlement standard des rallyes de la FFSA. Les articles ne figurant pas sur ce règlement particulier sont conformes aux articles du règlement standard.

PROGRAMME - HORAIRES

Lundi 15 février	à minuit	Parution du règlement et ouverture des engagements
Lundi 8 mars	à minuit	Clôture des engagements
Vendredi 12 mars	à midi	Parution de la liste des engagés
Samedi 13 mars	à 08:00	Début des reconnaissances sous condition
Jeudi 18 mars	de 18h00 à 22h00	Spéciale d'essais (Shakedown) sous condition
Vendredi 19 mars	de 9h00 à 15h30	Vérifications administratives complémentaires
	de 9h30 à 16h00	Vérifications techniques
	de 10h00 à 16h00	Marquage des pneumatiques
	à 15h30	1ère réunion du collège des commissaires
	de 14h30 à 17h30	Mise en parc fermé de départ, selon convocation.
	à 16h30	Affichage de la liste des concurrents admis à prendre le départ
	à 17h00	Affichage des heures et ordre des départs de la 1ère étape
	à 18h30	Départ de la 1ère étape
	à 22h15	Arrivée de la 1ère étape
	20' après l'arrivée du dernier concurrent dans la dernière ES de l'étape 1	Affichage des heures et ordre des départs de la 2ème étape
Samedi 20 mars	à 08h00	Départ de la 2ème étape
	à 20h40	Arrivée de la 2ème étape
	20' après l'arrivée du dernier concurrent dans la dernière ES de l'étape 2	Affichage des heures et ordre des départs de la 3ème étape.
Dimanche 21 mars	à 08h00	Départ de la 3ème étape
	à 11h12	Arrivée
30' au plus tard après l'arrivée du dernier concurrent : affichage du classement provisoire		
Aussitôt après l'arrivée: vérifications techniques complémentaires éventuelles.		

PRINCIPAUX LIEUX

Distribution du Road-book, PC course, collège des commissaires, affichage officiel, Salle de presse, permanence pendant le rallye.	<p><i>Hôtel MERCURE - Grand Hôtel</i> 4 boulevard de la Canche 62520 LE TOUQUET Tel : 03 21 06 88 88</p>
Vérifications administratives	
Accueil des officiels - Vendredi 19 mars de 8h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00 - Samedi 20 mars de 07h00 à 10h00.	
Vérifications techniques Marquage des pneumatiques	<p><i>Hippodrome - Boulevard de la Canche</i> 62520 LE TOUQUET</p>
Accueil des commissaires : - Vendredi 19 mars de 14h00 à 20h00 - Samedi 20 mars de 07h00 à 10h00	<p>STELLA MARIS à STELA PLAGE</p>

Adresse de l'organisation : **TOUQUET AUTO CLUB** - BP 90 Aéroport - 62520 LE TOUQUET

Président : Jean-Pierre LENGAGNE - Secrétaire : Bruno BRISSART

Tel : 03 21 05 72 32 - Fax: 03 21 09 20 89 - e mail : touquetautoclub@orange.fr

Renseignements : www.rallye-letouquet.com

ARTICLE 1 : ORGANISATION.

L'association Sportive de l'Automobile Club du Nord de la France (ASA CNF) organise en qualité d'organisateur administratif, en collaboration avec le Touquet Auto Club (TAC) en qualité d'organisateur technique, avec le concours de la Ville du Touquet Paris Plage, du département du Pas de Calais et de la région Nord Pas de Calais, une épreuve (ENPEA) de compétition automobile de régularité et de vitesse dénommée:

50ème RALLYE LE TOUQUET - PAS DE CALAIS

Cette épreuve se déroulera du 18 au 21 mars 2010.

Elle sera doublée par un rallye historique de compétition dénommé:

12ème Rallye VHC du Touquet - Trophée Mercure.

Le règlement particulier de l'épreuve à été approuvé par le comité régional le 1/12/2009 sous le n° 2010/03 et par la FFSA le ____, enregistré sous le n° ____ et il a reçu le permis d'organisation n° ____.

Le 50ème rallye Le Touquet - Pas de Calais est organisé selon les textes de la F.I.A. et ceux de la FFSA.

1.1 : OFFICIELS

Observateur de la FFSA	Jean-Marie KREMPFF
Collège des commissaires sportifs	Daniel WACHORU (président), Jean-Michel FILLLOUX Jean-Roch LEBOSSE, Alain MAHE, Jean Pierre MAUVEAUX Yannicke MAILLARD (secrétaire)
Directeur de course	Etienne FORGET
Directeur de course adjoint	Jannick DAUBIGNE
Adjoints à la direction de course (PC)	Marie-Line LOOTVOET, Jean Claude LEFORESTIER Michel PERRIN, Patrick PERIN, Christophe GALLOT José PERROT, Fabrice OUDART, Olivier GARROU, Annick NARGUET, Patrick JOVE
Adjoints à la direction de course sur les ES	Mickaël LACHERE et Yvan LOOTVOET François LANGLET et Didier FOURNEAUX Jean et Anita MISSWALD Valérie THORIN et Alain TISSEUIL Jean-Pierre LENGAGNE, Jean-Paul MAILLARD, Michel BOUIN Xavier CALOIN et Thomas LEMIRE Philippe VANESS et Jean-Michel FOULON Aurélien FERNANDES et Christine LESPIAUCQ Eugène CITERNE et Olivier DORPE Olivier GARROU
Voiture organisation 3	Philippe AGOSTINIS (responsable), Serge PAILLE Yves Marie MACREZ, Jean Claude HECTOR Rick SMITH (GB), Martine PICHELIN Jean Jacques HUBERT (responsable) Emmanuel ANNICOTE et Bernard DELLENBACH Martine et Yves ANNICOTTE Philippe et Roseline DOLIQUE
Voiture organisation 2	Dr Rachid DRISS
Voiture organisation 1	Christian BONIN (délégué FFSA & responsable) Alain LHEUREUX (adjoint) Jean Louis AUBLE, Jean François BAJOREK, Régis BEREAU Paul DERUME, Hervé DUROU, Hervé HENO, Henri GAUCHET Sylvain MENORET, Philippe COURTIN
Adjoint voiture Tricolore	Andrée BONIN
Voiture Autorité	Jean-Pierre LENGAGNE
Adjoint voiture 00a	Jean Marc ROGER
Voiture 00b	Georges COLIN et Olivier DELSAUX
Adjoint voiture balai	Hélène LARIVIERE
Adjoint aux parcs de regroupement et parcs fermés	Jean-Christophe PERRIER
Adjoint aux vérifications	Bruno BRISSART
Chargés de relations avec les concurrents	Michel DAUX, Monique DEBONTE et Carole GALLOT Philippe SOING et Dominique HONVAULT
Juges de faits	
Médecin-Chef	
Commissaires techniques	
Secrétaire	
Coordinateur de l'organisation	
Coordinateur PC	
Chargés des relations avec la presse	
Chargée de la communication	
Contrôle des publicités	
Secrétariat et relations internationales	
Affichage et reproduction	
Speakers	

Accueil des officiels	Jean Marc ROGER et Valérie THORIN
Relations avec les commissaires	Jean-Pierre LACROIX (responsable); Sylviane LACROIX;
Accueil des commissaires	Anne-Marie DOUCET; Martine CARETTE.
Déviations et routes barrées	Bruno VANDEVILLE
Véhicules d'encadrement	Arnaud GRARE
Matériel	Jean Pierre MACREZ
Informatique et classements	Patrick Soft
Radios	LVMC

EQUIPES D'IMPLANTATION

ES 1 - 7 - 11 - 18 : Le Touquet - Front de mer	Arnaud CHOCQUET
ES 2 : Montcavrel	Maurice MENUGE
ES 3 : Halinghen	David MERLIN
ES 4 : Camiers	David MERLIN
ES 5, 9 et 13 : Bourthes	Daniel BONNAIRE
ES 6, 10 et 14 : Hucqueliers	Frédéric BONNAIRE
ES 8 et 12 :: Parenty (du départ à l'inter)	Richard CAUX
ES 8 et 12: Parenty (de l'inter à l'arrivée)	Patrice SENECHAL
ES 15 : La Calotterie	Jean GROUX
ES 16 : Airon	Philippe DASZUK
ES 17 : Ebruyères	Ludovic FOURNIER

1.2 : ELIGIBILITE.

Le **50ème RALLYE LE TOUQUET PAS-DE-CALAIS** compte pour:

- Le Championnat de France des Rallyes pilotes
- Le Championnat de France TEAMS
- Le Classement promotion - Trophée BF GOODRICH
- Le Citroen Racing Trophy
- La Super Coupe
- La Coupe de France des rallyes (Coefficient 3)
- Les Championnats du comité régional du sport automobile Nord Picardie

1.3 : VERIFICATIONS.

Les concurrents devront consulter l'heure à laquelle ils doivent se présenter aux vérifications administratives complémentaires sur le site internet du rallye : **www.rallye-letouquet.com** à partir du vendredi 5 mars 2010.

Aucune convocation ne sera envoyée par la poste.

a) Vérifications administratives préliminaires:

Elles auront lieu à la prise du road-book. Les concurrents devront présenter: permis de conduire, licence, carte grise ou titre de propriété, photocopie de la 1ère page de la fiche d'homologation. Ils devront venir avec les photocopies de ces documents.

Ils recevront les documents nécessaires à l'identification de leur voiture et divers autres documents, notamment les obligations auxquelles ils seront soumis.

b) Vérifications administratives complémentaires:

Elles sont obligatoires et elles auront lieu le vendredi 19 mars à l'heure de la convocation à l'Hippodrome du Touquet entre 9h00 et 15h30 (VHC 15H30 à 17H00)

c) Vérifications techniques

Elles auront lieu après les vérifications administratives complémentaires, le vendredi 19 mars, à l'heure qui leur sera indiquée, à l'hippodrome du Touquet entre 9h30 et 16h00 (VHC 16h00 et 17h30). Les concurrents devront présenter leur voiture "stickée", y compris avec les numéros de portière.

d) Vérifications techniques finales:

Elles auront lieu aussitôt après l'arrivée, selon les instructions données par les officiels, à l'hippodrome du TOUQUET. Le coût de la main-d'œuvre est fixé à 50€ TTC.

ARTICLE 2 : ASSURANCES

Conforme à la réglementation générale de la FFSA.

Ne sont pas assurées par l'organisateur, les voitures de reconnaissance, d'assistance et celles des "ouvriers".

ARTICLE 3 : CONCURENTS ET PILOTES

3.1 : Demandes d'engagement, inscriptions.

3.1.1. : Concurrents admis.

Conforme au règlement standard des rallyes.

3.1.5.: Demande d'engagement

Tout licencié désirant participer au **50ème RALLYE LE TOUQUET PAS-DE-CALAIS** doit adresser au secrétariat du Touquet Auto Club, la demande d'engagement dûment complétée, et ce, avant le lundi 8 mars à minuit (cachet de la poste faisant foi).

Le règlement particulier du rallye et le bulletin d'engagement peuvent être téléchargés sur le site internet du club.

3.1.10.: Nombre maximum de partants

le nombre maximum de partants est fixé à **180**, rallye VHC compris.

3.1.11.: Droits d'engagement

Les droits d'engagements sont fixés à:

900€ pour les pilotes inscrits au championnat de France et/ou Trophée BFGoodrich

800€ pour les autres concurrents

750€ pour les concurrents licenciés (pilote et copilote) dans le comité Nord Picardie.

1800€ pour les concurrents refusant la publicité facultative de l'organisateur.

3.1.12.: Acceptation.

Le montant des droits d'engagement doit impérativement être joint à la demande d'engagement pour que celle-ci soit prise en compte.

De part leur engagement, les concurrents déclarent connaître les risques et les assumer.

3.2 : Equipages

3.2.9. : Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales.

ARTICLE 4 : VOITURES ET EQUIPEMENT

RAPPEL : Le système HANS est obligatoire depuis le 01/01/2010.

4.1 : Assistance.

L'assistance n'est autorisée que dans les parcs d'assistance prévus au TOUQUET. Le stationnement dans des lieux non prévus sera considéré comme de l'assistance interdite.

La distance maximum entre deux parcs d'assistance sera de 125km environ, avec 56km environ d'ES. **Tout ravitaillement est interdit sur les secteurs de liaison.**

Chaque concurrent recevra lors des vérifications, une plaque d'assistance gratuite permettant l'accès aux parcs d'assistance. Des plaques supplémentaires pourront être acquises pour 180€ pour la 1ère et 300€ pour la 2ème.

L'entrée aux parcs d'assistance ne pourra se faire qu'à partir de 8h00 le vendredi 19 mars et les emplacements devront être libérés pour le dimanche 21 mars à 19h00. Les emplacements seront attribués par l'organisateur et les concurrents s'engagent à respecter la surface maximum et le lieu.

La surface utilisée par chaque concurrent ne pourra dépasser celle prévue par le règlement standard des rallyes. Cependant, un concurrent pourra acheter un emplacement supplémentaire qui sera facturé 12€/m².

Les concurrents doivent emmener leurs déchets et laisser les emplacements propres.

ARTICLE 5 : PUBLICITE

Les publicités facultatives et obligatoires seront communiquées par l'organisation lors de la prise du road-book.

La pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye et ses abords, l'organisation d'opérations promotionnelles utilisant l'image du rallye, l'utilisation de films et d'images à des fins commerciales et/ou publication sur des sites internet et/ou tout autre support est strictement interdite, sauf accord avec l'organisation. Des poursuites judiciaires pourraient être engagées en cas de non respect de cette règle.

ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1.: Description .

Le 50ème rallye LE TOUQUET PAS-DE-CALAIS représente un parcours de **569,551** km

Le kilométrage total des ES sera de **231,164** km. (détail ci-dessous)

ETAPE 1		Vendredi 19 mars	Heure
Départ parc fermé du TOUQUET			Départ prévu à : 18:30
ES 1 :	LE TOUQUET FRONT DE MER	2,300 km	Départ prévu à : 18:55
ES 2 :	MONTCAVREL	15,070 km	Départ prévu à : 19:45
ES 3 :	HALINGHEN	9,823 km	Départ prévu à : 20:25
ES 4 :	CAMIERS	16,056 km	Départ prévu à : 20:45
Arrivée parc fermé du TOUQUET			Arrivée prévue à : 22:15
108,231 km dont		43,249 km en ES	

ETAPE 2		Samedi 20 mars	
Départ Parc fermé du TOUQUET			Départ prévu à : 8:00
ES 5 :	BOURTHES	14,960 km	Départ prévu à : 9:27
ES 6 :	HUCQUELIERS	14,250 km	Départ prévu à : 9:55
ES 7 :	LE TOUQUET - Front de Mer	2,300 km	Départ prévu à : 12:35
ES 8 :	PARENTY	26,883 km	Départ prévu à : 13:12
ES 9 :	BOURTHES	14,960 km	Départ prévu à : 13:57
ES 10 :	HUCQUELIERS	14,250 km	Départ prévu à : 14:25
ES 11 :	LE TOUQUET - Front de Mer	2,300 km	Départ prévu à : 17:05
ES 12 :	PARENTY	26,883 km	Départ prévu à : 17:42
ES 13 :	BOURTHES	14,960 km	Départ prévu à : 18:27
ES 14 :	HUCQUELIERS	14,250 km	Départ prévu à : 18:55
Arrivée Parc fermé du TOUQUET			Arrivée prévue à : 20:40
357,286 km dont		145,996 Km en ES	

ETAPE 3		Dimanche 21 Mars	
Départ Parc fermé - Le TOUQUET			Départ prévu à : 8:00
ES 15 :	LA CALOTERIE	10,520 km	Départ prévu à : 8:52
ES 16 :	AIRON NOTRE DAME	14,045 km	Départ prévu à : 9:20
ES 17 :	EBRUYERES	15,054 km	Départ prévu à : 9:50
ES 18 :	LE TOUQUET - Front de Mer	2,300 km	Départ prévu à : 11:05
Arrivée Le Touquet			Arrivée prévue à : 11:42
104,034 km dont		41,919 Km en ES	

Particularités : Pour les ES se déroulant sous forme de boucle, en cas de non respect du nombre de tour prévu, les concurrents seront pénalisés de la façon suivante : Plus du nombre de tours : temps réellement réalisé; Moins du nombre de tours prévus: Le plus mauvais temps réalisé par l'ensemble des concurrents dans des conditions normales, augmenté d'une pénalité de 30 secondes. Pour ces épreuves, les départs seront donnés par le directeur d'épreuve, dans la minute prévue pour le départ. L'heure inscrite sur le carnet est la référence pour le calcul de l'heure de pointage au CH suivant. Par contre, pour le calcul du temps de l'ES, c'est l'heure réelle de départ, au 1/10^e, qui sera retenue.

6.2.: Reconnaissances.

Conforme au règlement standard.

6.2.1.: Horaires

Les reconnaissances ne pourront se faire que dans le cadre des horaires indiqués ci-dessous. Les concurrents devront choisir la session pendant laquelle ils feront les reconnaissances et l'indiquer sur la demande d'engagement. Le panachage est interdit.

1ère session:	Samedi 13 mars	de 8h00 à 22h00 : ES 2,3,4,15,16,17.
	Dimanche 14 mars	de 9h00 à 16h00 : ES 5,6 et 8
2ème session	Mercredi 17 mars	de 8h00 à 22h00 : ES 2,3,4,15,16,17.
	Jeudi 18 mars	de 9h00 à 16h00 : ES 5,6 et 8

L' ES 1,7,11 et 18 TOUQUET- Front de mer pourra être reconnue, le vendredi 19 mars à partir de 9h00 jusqu'à 14h00.

Distribution des roads book:

Les road-book sont à retirer à l'hôtel MERCURE du TOUQUET le vendredi 12 mars de 17h00 à 21h00, le samedi 13 mars de 7h00 à 10h00, le mardi 16 mars de 17h00 à 21h00 et le mercredi 17 mars de 7h00 à 10h00.

Le road-book supplémentaire est facturé 30€.

6.2.6.: Nombre de passages.

TROIS passages maximum sont autorisés.

6.2.7.: Cahier de prise de note.

Pour chaque équipage inscrit au Championnat de France, au Classement Promotion, à une Coupe de Marques, ou à ceux dont le pilote est prioritaire ou désigné par la FFSA et pour tous les équipages désireux d'appliquer cette règle :

il sera remis au départ des reconnaissances un cahier de prise de notes formellement identifié par l'organisateur.

Lors des reconnaissances et durant le rallye, l'équipage ne pourra détenir à bord et n'utiliser que ce seul cahier de notes original identifié par l'organisateur. Des contrôles de la seule présence et utilisation de ce cahier à bord de la voiture pourront être effectués à tout moment. Le refus de se laisser contrôler sera considéré comme une infraction aux règles de reconnaissances et pénalisé comme tel.

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE

7.1.9.: Ouvreurs.

La possibilité d'avoir un seul ouvreur est réservé aux pilotes inscrits au championnat de France. Les pilotes souhaitant utiliser un ouvreur devront en faire la demande sur le bulletin d'engagement.

Les plaques "OUVREURS" seront distribuées par le directeur de course, au P.C., après le passage aux vérifications.

La plaque sera vendue 160€ et devra être COLLEE sur le capot avant de la voiture ouvreuse. L'équipage de la voiture ouvreuse sera de DEUX personnes, obligatoirement licenciées à la FFSA et dont l'identité sera connue. Ces deux personnes pourront être identifiées par un bracelet qu'ils doivent porter et présenter à chaque demande.

Le passage sur les ES se fera à la discrétion du directeur de course, selon le déroulement du rallye. Les ouvreurs doivent se présenter au plus tard 1h30 avant le départ de la 1ère voiture dans l'ES. Les voitures ouvreuses doivent respecter le code de la route et avoir une conduite prudente sur les ES, faute de quoi ils pourront être exclus par le directeur de course.

7.2.: Dispositions générales relatives aux contrôles.

7.2.1.: Signes distinctifs: Les commissaires de route porteront une chasuble identifiée. Les autres officiels seront porteurs d'une chasuble de couleurs différentes selon leur fonction, avec la mention de leur fonction.

7.5.17.3.: Si l'organisateur a prévu des dépanneuses ou d'autres moyens (4x4, appareils de levage, etc) ces moyens seront utilisés uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou pour la Direction de course à évacuer des voitures des concurrents quand le passage, même au ralenti, même dans les bas cotés est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.

7.5.17.4.: Déclaration d'abandon : Tout concurrent abandonnant le rallye, sur un secteur de liaison ou sur une ES, est tenu d'en informer immédiatement le P.C. course en appelant le numéro de téléphone suivant : 03 21 81 56 68. Une pénalité pourra être infligée par le collège des commissaires sportifs pour non respect de cette obligation.

7.5.20. : Séance d'essais: Une séance d'essais sera organisée le jeudi 18 mars, de 18h00 à 22h00. Elle est réservée aux concurrents qui en feront la demande sur leur demande d'engagement et qui auront acquitté un droit de 100€. Seul l'équipage engagé peut participer à cette séance. Les concurrents devront être en tenue de course et respecter les mêmes règles.

Tout essais privés sur les routes du département du Pas de Calais, du Nord et de la Somme est strictement interdit, même avec les autorisations des maires.

ARTICLE 10 : PRIX ET COUPES

10.1.: Prix en espèces.

Pour tous les concurrents, saufs ceux inscrits au trophée BF GOODRICH et ceux inscrits à une coupe de marque, les prix suivants seront attribués.

Ils seront envoyés par courrier dans un délai de 5 jours maximum après la parution du classement définitif.

Par classe	Au 1er	Au 2ème	Au 3ème	
1 à 3 partants	1/2 de e			<i>(e) représente le montant de l'engagement réellement payé, plafonné au montant avec publicité de l'organisateur. Les concurrents du trophée BF Goodrich et ceux des coupes de marques sont, pour le calcul des prix, "transparentes".</i>
4 à 5 partants	1 x e			
6 à 10 partants	1 x e	1/2 de e		
A partir de 11 partants	1 x e	1/2 de e	1/4 de e	

Classement féminin : Pour le 1er équipage féminin : 1/2 de €

Trophée BF Goodrich (en €)									
PARTANTS	Au 1er	Au 2ème	Au 3ème	Au 4ème	Au 5ème	Au 6ème	Au 7ème	Au 8ème	Total
plus de 25	9 000,00 €	6 000,00 €	4 500,00 €	3 500,00 €	2 500,00 €	2 000,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €	30000
de 16 à 25	6 000,00 €	4 500,00 €	3 500,00 €	2 500,00 €	2 000,00 €	1 500,00 €			20000
de 6 à 15	4 500,00 €	3 500,00 €	2 500,00 €	2 000,00 €					12500
de 1 à 5	3 500,00 €	2 500,00 €							6000
Plus dotation en pneumatiques BF Goodrich									

10.2.: Coupes

De nombreuses coupes seront distribuées, sur le podium d'arrivée, en fonction des classements. Le passage sur le podium se fera après la mise en parc fermé d'arrivée. Le passage sur le podium est obligatoire pour les 3 premiers du classement général, les 3 premiers du trophée BF goodrich et les 3 premiers des coupes de marque. A leur arrivée dans le parc d'arrivée, les concurrents devront se tenir à la disposition des officiels.

10.3.: Présence des concurrents en salle de presse

Les 3 premiers du classement général, les 3 premiers du trophée BF Goodrich et les 3 premiers de chaque coupe de marque devront se présenter en salle de presse au maximum 30 minutes après leur passage sur le podium.

12ème RALLYE HISTORIQUE VHC LE TOUQUET

TROPHÉE MERCURE

Le règlement de ce rallye de doublure est identique à celui du rallye moderne, sauf pour les articles suivants;

1.1. : Officiels

Collège des commissaires sportifs	Jean Claude LEUVREY (Président)
	Dominique LUNEL, Guy MOUROT
Chargé des relations avec les concurrents	Jean Claude HECTOR
Commissaire technique responsable :	Alain LHEUREUX

1.2.: Eligibilité:

- Le 12ème rallye historique VHC Le Touquet - Trophée Mercure compte pour:
- La coupe de France des VHC avec le coefficient 2
 - Le challenge du comité régional des pilotes / trophée VHC en Nord
 - Le challenge du comité régional des copilotes / trophée Catherine Delmotte

ARTICLE 3 : CONCURENENTS ET PILOTES

3.1.10.: Nombre maximum de partants :Le nombre maximum est fixé à **30 partants**. Ce nombre pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à 180 voitures pour les 2 rallyes,

3.1.11.: Droits d'engagement : Le montant des droits d'engagement est fixée à **500€**. En cas de refus de la publicité optionnelle, les droits seront de 1000€.

ARTICLE 4 : VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1.: Voitures autorisées:

Sera autorisée, toute voiture conforme aux règlements VHC de la FFSA, en possession d'un P.T.H. et correspondant aux périodes E à I.

ARTICLE 6 : SITE ET INFRASTRUCTURES

Le rallye VHC se déroulera sur les 2ème et 3ème étape du rallye moderne. La première voiture VHC partira 5 minutes après la dernière voiture du rallye moderne.

Le parcours sera long de : 461,320 km, dont 187,915 km en ES

DETAIL DES ES : Voir article 6 du règlement du rallye moderne.

6.2.: Reconnaissances.

Conforme au règlement standard.

6.2.1.: Horaires

Les reconnaissances ne pourront se faire que dans le cadre des horaires indiqués ci-dessous. Les concurrents devront choisir la session pendant laquelle ils feront les reconnaissances et l'indiquer sur la demande d'engagement. Le panachage est interdit.

1ère session:	Samedi 13 mars	de 8h00 à 22h00 : ES 15,16,17.
	Dimanche 14 mars	de 9h00 à 16h00 : ES 5,6 et 8
2ème session	Jeu di 18 mars	de 9h00 à 16h00 : ES 5,6 et 8
	Vendredi 19 mars	de 8h00 à 16h00 : ES 15,16,17.

L' ES 7,11 et 18 TOUQUET- Front de mer pourra être reconnue, le vendredi 19 mars à partir de 9h00 jusqu'à 14h00.

ARTICLE 9 : CLASSEMENTS

Il sera établi les classements suivants :

- Catégories 1 et 1S confondues
- Catégories 2 et 2S confondues
- Catégories 3 et 3S Confondues

ARTICLE 10 : PRIX ET COUPES

Une coupe sera remise à chaque équipage classé. La remise des coupes se fera sur le podium, après l'arrivée.